



L'actu

Le «big bang» de l'apprentissage

L'été n'a pas pointé le bout de son nez que la saison s'annonce brûlante. En effet, le projet de loi de la formation professionnelle et de l'apprentissage risque de faire grimper le mercure. La réforme, annoncée comme un «big bang de l'apprentissage» par le juriste Jean-Philippe Cépède, a fait l'objet d'une conférence/débat le 30 mai dernier, à la salle Liné du Parc Phoenix de Nice. Organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI) et le Centre National d'Information pour le développement de l'information sur le formation permanente (Centre Info), la rencontre ambitionnait de «projeter dans le futur» la



Jean-Philippe Cépède lors la présentation de la loi sur l'apprentissage

centaine d'entreprises et professionnels de la formation présente pour l'occasion, «même si la loi n'a pas encore été votée» a rappelé Jean-Philippe Cépède, également directeur juridique de

Centre Info. Présentée en conseil des ministres le 27 avril pour une publication prévue fin août ou début septembre, la nouvelle loi, chère à Muriel Pénicaud, ministre du Travail, contient de quoi

métamorphoser le paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Le texte vise principalement à accorder davantage de liberté aux individus et à simplifier le système existant. Un «véritable changement» pour Jean-Philippe Cépède, mais non sans conséquences. Entre autres, la réforme prévoit de laisser une marge de manœuvre plus étendue à l'État et d'induire de nouveaux modes de collaboration avec les partenaires sociaux et les Régions. Les différentes parties prenantes (employeurs, Régions, branches professionnelles...) ont désormais jusqu'à 2021 pour s'adapter aux mesures prévues par le projet de loi.